

**KAUWBERG INFO** Publication trimestrielle de SOS Kauwberg - Uccla Natura asbl

Visitez le Kauwberg sur: <http://www.kauwberg.be>,  
le site Internet de SOS Kauwberg avec les anciens numéros du Kauwberg Info,  
de nombreux documents et textes scientifiques, le rallye en 4 langues, les actualités....

**Numéro 74**  
**AUTOMNE 2009**

Rédaction,  
Mise en page,  
Secrétariat de rédaction  
Marc DE BROUWER  
Tél/fax: 02.374.60.34  
Kauwberg@skynet.be

Éditeur responsable :  
Annick BERNARD  
rue Geleytsbeek, 29  
1180 BRUXELLES  
Tél : 02/374.60.34

Bureau distributeur :  
**BRUXELLES 18**

*Abonnement : 8 € par an*

*Compte : 068-2075494-12*

*Votre soutien est notre principale ressource*

*Il est indispensable à la défense de notre cause.      Merci d'avance*

(Un bulletin de virement est joint si vous n'êtes pas en règle d'abonnement)



Visite du Kauwberg à l'initiative des CPAS d'Uccle, Forest et Saint-Gilles

Imprimé sur papier recyclé



**KAUWBERG INFO**

*La Revue de la Nature à Uccle*

Publication trimestrielle

**Numéro 74**

**Automne 2009**

Abonnement 8 €  
Cpte 068-2075494-12

Belgique-Belgie

P.P. - P.B.

1180 Bruxelles 18

BC30942

P801371

Destinataire :



Editorial .....	page 2
Actualités et brèves uccloises.....	page 2
Note au formateur du gouvernement bruxellois.....	page 3
20 propositions pour la biodiversité.....	page 5
La renouée doit être gérée .....	page 9
Action renouée du 26 juillet .....	page 10
champignons et cueillette .....	page 14
Un champignon rare au Kauwberg.....	page 17
Communiqués & Agenda du Kauwberg.. ..	page 18

## Editorial

Il faut que chaque citoyen, à son niveau, prenne en charge la lutte contre les invasives. Le politique n'a pas encore réagi à cet appel des associations. De son côté, SOS Kawberg-Uccle Natura poursuit ses actions d'arrachages des renouées du Japon au Kawberg. Les effets sont déjà visibles le long de la chaussée de Saint-Job, près du pont de la ligne 26 où la forêt de « bambous » est réduite à quelques tiges qui, à la suite de nos passages répétés, n'ont plus la possibilité de grandir. De nombreux autres lieux restent envahis et chacun peut jouer un rôle en arrachant quelques pieds de renouées pour palier aux absences publiques de réaction. Voir le mémento d'arrachage des renouées en pages centrales.

## Actualités et Brèves uccloises et bruxelloises

La première réunion du comité d'accompagnement du plan de gestion du Cimetière du Dieweg se déroule pendant que nous clôturons ce numéro.

Après celui du cimetière de Verrewinkel, voici un second plan qui améliorera la biodiversité à Uccle. Les services environnement de la Commune d'Uccle réalisent un travail remarquable depuis que leurs échevins (successivement Marc Cools et Boris Dillies) leur ont donné des moyens humains en engageant du personnel compétent.

Au niveau du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, l'accord gouvernemental comprend pour la première fois un chapitre relatif à l'environnement ET à la biodiversité.

Nul doute que l'action de Bruxelles Nature a concouru à la prise de conscience de l'importance de la Nature en ville, notion que beaucoup de politiques confondaient avec verdure, jardins, pelouses ou parc. Ce premier résultat est encourageant pour la sauvegarde des espèces en ville et constitue un progrès certain. Il peut encore être amélioré, ainsi Bruxelles Nature a analysé le texte de l'accord\* et travaille à différentes propositions pour le compléter et enrichir le texte de la déclaration gouvernementale annoncée pour le mois d'octobre 2009.

Nous publions la note de Bruxelles Nature (à l'élaboration de laquelle nos trois administrateurs ont participé) dans les pages suivantes, ce qui vous permettra de comparer nos attentes et leur intégration dans l'accord. Nous parlerons cette analyse ultérieurement, après la déclaration gouvernementale.

\* celui-ci peut être téléchargé

sur le site d'Inter-environnement Bruxelles : <http://www.ieb.be/article/1947>  
ou sur le site officiel de la Région : <http://www.bruxelles.irisnet.be> où il faut le chercher.

## Agenda du Kawberg

**Prochaine action d'arrachage de renouées du Japon :**  
**mardi 29 septembre à 17 h 30**

Rendez-vous au bas de la carrière du Kawberg,  
entrée chée de Saint-Job.

**dimanche 20 septembre (journée sans voiture) :**

rallye vélo-pédestre : maillage vert à Uccle  
**tour Uccle Natura Vélo accompagné**  
**Départ au cimetière du Dieweg à 9 h 30**  
Guides : Marc De Brouwer Tél 0472/719 790  
et Enguerrand David

**samedi 19 septembre dès 10 h :**

Présence à la foire de Saint-Job (stand)

**Fête au plateau Avijl**

**Dimanche 27 septembre 2009**

**dimanche 11 octobre à 10 h :**

**promenade mycologique au Kawberg**

(rendez-vous devant le cimetière,  
av de la chânaie 125 à Uccle)

Guide : Marc De Brouwer

Tél 0472/719 790

Voir à ce sujet l'article dans ce numéro



**Dans le cadre du Centenaire de leur association,  
les Amis de la Forêt de Soignes  
vous invitent à des promenades guidées à thème**

**samedi 5 septembre 14.00** Rouge-Cloître (parking prieuré étang n° 4) : Biodiversité - Conservation de la Nature par Dr. Jacques Sténuît

**dimanche 20 septembre 10.00** : parking de la drève de Lorraine (vers l'hippodrome et les Enfants Noyés) : Les champignons, guidée par André Fraiture, président du Cercle de Mycologie de Bruxelles.

**dimanche 20 septembre 14.00** : parking de Trois-Fontaines (sous le viaduc de l'autoroute proche de l'ADEPS à Auderghem) : Les champignons, guidée par André Fraiture, président du Cercle de Mycologie de Bruxelles.

**samedi 3 octobre 14.30** : promenade en hommage à René Stevens, fondateur des Amis de la Forêt de Soignes asbl, à la fontaine du Sylvain.

**La Régionale Natagora Bruxelles organise un concours photo  
« Insectes des parcs et jardins bruxellois ».**

- le concours est ouvert à tous : adultes et enfants, photographes professionnels et amateurs
- chaque participant peut soumettre jusqu'à 4 photos
- les photos doivent représenter des insectes sauvages, indigènes, en liberté
- les photos doivent avoir été prises en milieu naturel sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale
- la date limite de participation est fixée au 15 novembre 2009
- les prix suivants seront décernés : Prix du Jury, Prix Originalité, Prix Comportement, Prix Lumière et Ambiance, Prix Jeunesse (récompensera un participant de moins de 15 ans), et Prix du Public
- le jury du concours sera composé de photographes animaliers, de conseillers scientifiques et de représentants de Natagora

Info et règlement sur [www.natagora.be/bruxelles](http://www.natagora.be/bruxelles)

Ces dernières semaines, les cris d'alarme n'ont cessé de résonner dans les médias. Le 22 juin, pendant que les associations de défense de l'environnement rencontraient Charles Picqué et son équipe de formateurs, Le Monde titrait « La France a perdu 10 % de ses oiseaux nicheurs » ; « Biodiversité : alerte rouge ... Un rapport alerte sur le rythme d'extinction du vivant de 100 à 1 000 fois plus vite qu'aux temps géologiques anciens » écrivait La Libre Belgique du 7 juillet alors que le télé moustique frappait fort : « La Wallonie, futur désert ». Ce dernier article incriminait les pratiques agricoles intensives basées sur le cocktail engrais chimiques-pesticides et constatait « il y a plus d'oiseaux dans le centre de Bruxelles qu'en Hesbaye », et un peu plus loin « le deuxième grand danger pour la biodiversité est l'urbanisation et la fragmentation des milieux » une analyse qui est aussi celle de Bruxelles Nature dans sa note aux formateurs que vous lirez ci-dessous.

**Note au formateur du gouvernement  
de la Région de Bruxelles-Capitale - 22 juin 2009**

La biodiversité forme un réseau complexe d'écosystèmes qui assurent le fonctionnement naturel de la vie sur terre et procure une multitude de services à l'homme. Plus un écosystème est diversifié, plus il est productif et plus il est résistant aux perturbations. Ce dernier aspect est importante dans le cadre des changements climatiques et des pollutions que subit la planète.

Enfin, la biodiversité est aussi devenue un miroir de nos relations avec les autres espèces vivantes, une vue éthique avec des droits, des devoirs, et une nécessité éducative.

La Belgique doit concrétiser une série d'engagements décidés au niveau européen ou international.

Au Sommet de la Terre de Rio (Juin 1992), sous l'égide de l'ONU, ainsi qu'au Sommet Mondial du Développement Durable de 2002 à Johannesburg, tous les pays ont décidé au travers d'une convention mondiale sur la biodiversité de faire une priorité de plus en plus mise en avant.

la protection et de la restauration de la diversité du vivant, considérée comme une des ressources vitales du développement durable.

Lors du sommet européen de Göteborg en 2001, l'accord sur «Une Europe durable pour un monde meilleur » s'est fixé comme objectif d'enrayer la perte de la biodiversité en Europe d'ici 2010.

Malgré cela, la biodiversité continue de s'appauvrir : en Belgique, 1/3 des espèces vivantes sont menacées de disparition.

Alors que la campagne se mue progressivement en un "désert vert" (monocultures, utilisation intensive de produits phytosanitaires, disparition des haies, réduction des espaces naturels, ...), la ville et sa périphérie recèlent encore une biodiversité inattendue. La région de Bruxelles en est un exemple remarquable : au contraire des idées reçues, elle dispose encore d'un patrimoine naturel riche en espèces animales et végétales. Mais il est grand temps de le protéger !

L'amélioration du cadre de vie nécessite des mesures pour sauvegarder l'environnement naturel et le paysage.

Le souci de respecter, puis de restaurer et de promouvoir cette biodiversité partout dans notre ville, dans les espaces aménagés ou non, sur les toits, sur les façades, dans les jardins, doit conditionner tous les aménagements futurs et doit être présent en permanence au cœur des décisions politiques, quelles qu'elles soient. Il doit devenir au niveau régional une priorité et une réalité dépassant le stade des discours. Ceci constitue un devoir pour notre génération par rapport aux générations futures.

**La préservation de la faune et de la flore ne peut se limiter aux réserves naturelles ou aux forêts d'Amazonie. Elle commence directement sous nos yeux, quelque part sur notre balcon.**



En conclusion, la cueillette des champignons pose de nombreux problèmes en fonction des catégories de récolteurs.

Les responsables de la gestion forestière devraient en tenir compte. Mycologues, enseignants, responsables de cercles mycologiques et promeneurs respectueux de la nature et des exigences du nouveau code forestier doivent pouvoir récolter les macromycètes.

Si la mycologie progresse c'est en grande partie grâce aux amateurs.

Les chaires de mycologie sont pratiquement inexistantes en Europe.

En ce qui concerne les récoltes à but commercial et gastronomique un permis de récolte payant pourrait être institué.

Fin du Communiqué du centre d'écologie appliquée du Hainaut

**Un champignon rare au Kauwberg : sarcoscypha sp.**

Un ensemble de superbes champignons en forme de coupe, d'une magnifique couleur rouge attirant le regard du groupe, a été observé lors du nettoyage du Kauwberg à la mi-mars. Son écologie est particulière car pour fructifier, il a besoin d'un hiver froid suivi d'un redoux, ce qui a été le cas cette année faisant apparaître les carpophores d'un mycélium sans doute présent depuis de nombreuses années. Même si les photos sont en noir et blanc, imaginez un beau rouge légèrement ocre :



NdlR - L'interdiction de cueillir des fructifications de champignons sous prétexte de protéger l'écosystème forestier et sa biodiversité est un non-sens. La biodiversité fongique de la forêt de Soignes dépasse largement les 913 espèces signalées par l'ingénieur Stéphane Vanwijnsbergh, si l'on prend en considération les micromycètes.

Le problème de la cueillette de champignons concerne plusieurs catégories de personnes :

- 1° les mycologues amateurs et professionnels ;
- 2° les professeurs de sciences qui doivent enseigner les rudiments du règne fongique trop souvent délaissé d'ailleurs ;
- 3° les cercles de mycologues qui chaque année mettent sur pied une exposition de champignons dans un but éducatif et de sensibilisation du public à la protection de la nature ;
- 4° les promeneurs qui s'intéressent de loin ou de près à l'observation des champignons ;
- 5° les ramasseurs de champignons qui, dans un but commercial, récoltent des champignons en grande quantité pour les restaurants et les marchés.

D'une façon générale il a été prouvé scientifiquement, par des chercheurs suédois et hollandais notamment, que la cueillette des champignons ne nuisait nullement à la survie de l'espèce considérée. Pour simplifier rappelons que, comme tous les champignons, les macromycètes sont essentiellement représentés par du mycélium qui se développe principalement dans l'horizon humifère pendant toute l'année. Dans une forêt de feuillus ou de conifères non dégradée cette biomasse de mycélium représente +/- de 1 à 3 tonnes de poids frais à l'hectare, soit 100 à 300 grammes par mètre carré. Ce mycélium est susceptible de produire, de temps à autre, quelques fructifications qui peuvent atteindre jusqu'à 10 % du poids de l'appareil mycélien. Prétendre que la cueillette des fructifications menace le mycélium équivaut à dire que la cueillette des pommes va tuer le pommier.

En réalité, ce qui menace la vie du champignon c'est le piétinement. Une étude menée par trois universités francophones sur l'état de santé de la Forêt de Soignes a démontré que 30 % des sols étaient représentés par des sols hydromorphes (sols imperméables), en raison principalement du tassement causé par la mécanisation de la gestion forestière. Plus grave, on a remarqué que lors de grandes tempêtes le déracinement des arbres avait lieu sur ce type de sol. L'étude morphologique approfondie des mycorhizes de plusieurs dizaines de chênes et de hêtres de la Forêt de Soignes a clairement confirmé un coefficient de corrélation significatif entre le bon état de santé de l'arbre et le taux de mycorhization de ses radicelles.



## 20 Propositions concrètes pour une Politique générale de préservation de la biodiversité à Bruxelles.

### 1. Réalisation des maillages vert et bleu prévus par le PRD. du maillage vert.

La conservation et la reconstitution des maillages vert et bleu est une notion fondamentale qui doit se concrétiser dans les textes, les cartes et les faits. La fragmentation exponentielle des zones semi-naturelles et autres espaces verts de fait est la principale cause de l'érosion de la biodiversité dans notre Région et dans le monde. Alors que le principe des maillages vert et bleu est bien posé dans les plans directeurs ( priorité 9.4 du PRD. maillage vert et bleu : un outil d'intégration urbaine), nous assistons à la destruction systématique des espaces semi-naturels et des connexions écologiques indispensables à la survie du maillage écologique, car aucune valeur réglementaire n'a été attribuée à la carte d'évaluation biologique de l'IBGE (2001), pourtant reprise dans le PRD et le PRAS.

La lecture du PRAS, en pratique, se fait uniquement par zones, sans tenir compte de la prescription 0.6 de préservation des intérieurs d'îlots, ni de la prescription 0.2 qui permet la réalisation d'espaces verts dans toutes les zones sans restriction, notamment pour la réalisation

### 2. Ordonnance Nature. Mise en œuvre et suivi des zones Natura 2000 et des réserves naturelles.

Un projet d'ordonnance relatif à la conservation de la nature est en cours de finalisation, il permettra déjà une certaine protection des ZSC Natura 2000 et des réserves naturelles. Les ZSC Natura 2000 doivent être préservés d'urgence par la concrétisation des plans de gestion, la sensibilisation des autorités communales et des propriétaires, le respect des objectifs de conservation lors de l'aménagement de ces zones ou lors des projets sur les zones contiguës ou proches. Une cartographie précise du maillage vert et bleu, à valeur normative, devrait se concrétiser également rapidement sur base de cette ordonnance.

### 3. La carte de valeur biologique de Bruxelles Environnement doit acquérir une valeur réglementaire.

Les Zones noyaux, de développement et de connexions du maillage doivent être respectées dans les aménagements, les plans et les permis pour favoriser ou recréer les connexions

indispensables pour la survie du maillage écologique. Les zones noyaux doivent être protégées par des zones « tampons » ou de lisières écologiques pour qu'elles conservent ou deviennent des réserves de biodiversité.

#### 4. Préservation des intérieurs d'îlots.

Les intérieurs d'îlots représentent une partie très importante (40 %) des zones vertes à Bruxelles et jouent un rôle essentiel dans le maillage vert. Malgré les bonnes dispositions prévues par le PRAS, nous constatons que l'état général de ceux-ci continue à se détériorer. L'emprise du bâti, l'imperméabilisation des sols, la disparition des végétaux et des arbres dans les intérieurs d'îlots constituent la plus grave atteinte portée à la biodiversité et au maillage vert de ces dernières années. La fragmentation, une des premières causes de disparition de la biodiversité, est encore plus à craindre dans une Région citadine où les zones naturelles sont de petite superficie et isolées. BN demande au Gouvernement de prendre des mesures législatives efficaces de protection des intérieurs d'îlots.

#### 5. Maillage bleu.

BN demande une gestion écologique des cours d'eau, des zones humides

et des étangs. A cette fin BN propose d'organiser des « Contrats de ruisseaux » pour les cours d'eau, en collaboration avec les Communes, les associations et les autres Régions, afin de répondre, à court terme, à la « Directive européenne Cadre Eaux ». Le contrat de ruisseau serait un système similaire aux contrats de rivière, adapté à la situation bruxelloise

#### 6 Gestion écologique différenciée des espaces publics en privilégiant les espèces indigènes.

La gestion écologique et différenciée, pratiquée par Bruxelles Environnement dans les Réserves naturelles Régionales, devrait être généralisée pour tous les espaces publics ou para-publics, y compris les parcs, les cimetières, les sentiers ou les bermes des routes. Une gestion différenciée conservant une végétation spontanée et les herbes folles appelées « mauvaises » sera favorable à l'avifaune ou à l'entomofaune locale. Le maintien et la gestion par fauchage limité, à l'instar de ce qui se fait sur certaines bermes d'autoroutes, pourrait s'envisager à condition d'informer le public de son utilité.

Le développement des opérations « nature au jardin » est à encourager pour inciter les propriétaires

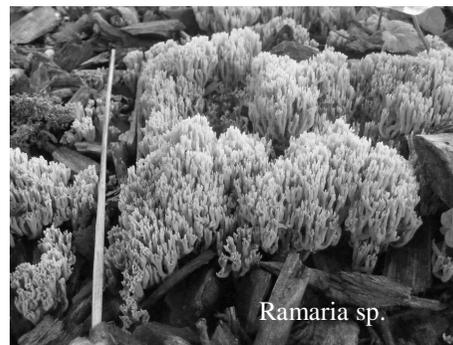
748 espèces rares

Si l'ancien Code forestier a toujours banni la cueillette des fleurs et des fruits des bois tels que les champignons, une certaine souplesse permettait au siècle dernier la cueillette des champignons à usage personnel. Mais, en 1998, une étude sur les champignons a révélé que la Forêt de Soignes compte pas moins de 913 espèces de champignons, dont 748 rares voire très rares. "Cette étude a aussi tiré le signal d'alarme car elle a souligné que les champignons les plus comestibles étaient en péril en raison d'une cueillette excessive", explique Stéphane Vanwijnsberghe. De fait, certaines espèces communes, comme le cèpe, étaient tout simplement devenues rares. Or, les champignons jouent un rôle crucial dans la survie des forêts. Ils permettent la décomposition de la matière organique, servent de nourriture aux animaux forestiers et renforcent la vitalité et la résistance des arbres qu'ils touchent.

"La cueillette, tant pour la consommation familiale que pour la consommation commerciale - même si cette dernière est la plus importante - met en danger la ressource même en champignons", affirme l'ingénieur. Et comme il est difficile d'établir une distinction entre ces deux types de cueillettes, en 2002, "il a été décidé unilatéralement d'interdire la cueillette de champignons dans l'ensemble des bois et forêts de la Région bruxelloise". Cette interdiction est rappelée aux promeneurs sur des affiches disposées directement dans les bois et la Forêt de Soignes. Classée en zone Natura 2000, la Forêt de Soignes jouit d'une protection stricte de sa biodiversité. Le non-respect de cette interdiction entraînera d'abord un avertissement oral. "Mais en cas de récidive, le contrevenant se verra infliger une amende allant de 62,5 à 625 euros", avertit Stéphane Vanwijnsberghe.

Enfin, "comme la nature ne s'apprend pas dans les livres", les enseignants et scientifiques peuvent demander une dérogation auprès de Bruxelles Environnement pour obtenir une autorisation de cueillette dans le cadre de leurs missions pédagogiques et scientifiques.

St. Bo. La Libre Belgique – 7 octobre 2008



Ramaria sp.



Corpinus sp.

*Tous les acteurs de l'environnement n'ont pas la même perception de la protection de la Nature.*

*Les uns y voient le côté éducatif et d'initiation, les autres sont adeptes d'une protection sévère afin de soustraire la Nature à la pression de l'homme.*

*Ainsi l'IBGE a adopté l'attitude sans nuance d'interdiction pure et simple de la cueillette des champignons en forêt de Soignes. Au nom de l'IBGE, Stéphane Vanwijnsberghe estime que "La cueillette, tant pour la consommation familiale que pour la consommation commerciale - même si cette dernière est la plus importante - met en danger la ressource même en champignons" et que "il a été décidé unilatéralement d'interdire la cueillette de champignons dans l'ensemble des bois et forêts de la Région bruxelloise". (La Libre Belgique - 7 octobre 2008)*

*Pierre Pierart, professeur honoraire de mycologie défend un autre point de vue et pose la question : tue-t-on un pommier en cueillant ses pommes, mettant en parallèle entre ces deux fructifications : fruits du végétal et carpophore du champignon. Il nous a transmis le communiqué que nous publions ci-dessous :*



Mycena sp.

### **Cueillette des champignons interdite -**

### **Communiqué du centre d'écologie appliquée du Hainaut - Décembre 2008**

*La Forêt de Soignes compte plus de 900 espèces de champignons ! Afin de préserver cette richesse, leur cueillette est totalement interdite.*

Les feuilles des arbres se parent de teintes ocre, orange et rubis; certaines, fatiguées, se sont laissées emporter par le souffle du vent et terminent leur envolée en un épais tapis coloré gommant routes et chemins : octobre et novembre ont revêtu leurs atours d'automne. Petits et grands se délectent de s'enfoncer dans bois et forêts pour y dénicher marrons, châtaignes, feuilles pour les herbiers... et champignons.

Véritable poumon vert de la capitale, la Forêt de Soignes accueille chaque année nombre de visiteurs avec "une fréquentation importante lors des beaux jours en saison automnale", indique Stéphane Vanwijnsberghe, ingénieur responsable de la sous-division Nature et Forêt au sein de Bruxelles Environnement (ex-IBGE). "Cette fréquentation s'accroît d'autant plus lorsqu'il y a des champignons, qui apparaissent surtout pendant la période automnale." Et, "plus il y a de champignons présents, plus ceux-ci risquent d'être cueillis", poursuit-il.)

privés à modifier leur comportement (dites invasives).

et à privilégier la gestion naturelle de leurs parcelles. Des primes, visites, concours peuvent rendre ces opérations plus efficaces pour un plus large public.

Le respect de la réglementation interdisant l'usage des pesticides sur les lieux publics et son élargissement à toutes les zones vertes du PRAS doivent être mises en œuvre impérativement.

### **7. Abandon des pesticides.**

L'usage des pesticides doit être abandonné, ceux-ci sont responsables de la disparition des insectes butineurs et des amphibiens, ils perturbent les métabolismes du vivant. Bruxelles Nature soutient la position du PAN Belgium (Pesticide Action Network). Ce dernier demande d'une part le renforcement des interdictions d'usage des pesticides, une réglementation plus sévère de la part des particuliers et des entreprises de contrôle de la publicité, et insiste d'autre part, sur la nécessité de sensibiliser la population aux dangers liés à l'usage de ces produits par le biais de campagnes d'information visant tant les gestionnaires publics que les citoyens. En matière agricole, BN recommande une transition vers des cultures biologiques.

### **8. Plantes exotiques envahissantes**

BN recommande un plan d'action coordonné à l'échelle régionale qui doit combattre l'extension des espèces exotiques envahissantes. Ce plan doit comprendre à la fois des mesures élémentaires de précaution lors des travaux de construction et de terrassement (véritable aubaine pour la dissémination des plantes invasives), des mesures d'information de la population et des mesures d'éradication efficaces.

### **9. Un aménagement durable du territoire.**

Une vision globale de l'aménagement du territoire doit favoriser la rénovation et la réhabilitation de tous les logements et immeubles vides avant de « consommer » de manière irrationnelle, les derniers espaces semi-naturels et les friches, espaces verts de fait pour la flore et la faune sauvages de la Région. La politique actuelle aboutit à une urbanisation excessive, à un gaspillage des sols et à une perte irréversible de la biodiversité. La conservation des derniers espaces semi-naturels est une condition d'un développement durable de la ville. En cas de nouvelles destructions, un régime de compensation par restauration ou création de nouveaux espaces semi-naturels doit être envisagé pour

maintenir l'équilibre du maillage vert.  
\* exemples : projets sur le plateau d'Avijl et le plateau Engeland à Uccle, projets Chaudron/Erasmus, New Bordet et Piste de ski couverte à Anderlecht, ...

#### 10. Elaboration d'une législation en soutien de la conservation et de la gestion des zones vertes du PRAS/PRD.

BN demande la mise en œuvre de moyens légaux devant assurer la protection efficace des zones vertes. Cette législation doit prévoir des sanctions pour tout type d'atteinte (actuellement, seuls les cas les plus flagrants font éventuellement l'objet de poursuites) et surtout des incitants à leur mise en œuvre (incitants fiscaux, aides de la Région pour la gestion,...).

Actuellement, seuls les travaux pour lesquels un PU est obligatoire peuvent faire l'objet de conditions strictes. Par contre, tout autre destruction des valeurs biologiques existantes n'est pas sanctionnée (modification de la végétation, aménagement des cours d'eau et des plans d'eau, pesticides, élagages sévères, ...).

Cette législation doit être respectée par tous les acteurs tant privés que publics, y compris la STIB, par exemple.

#### 11. Préservation / restauration de la strate arbustive.

Le milieu buissonnier n'existe presque plus dans la Région. Les dernières haies bocagères, vestiges des espaces ruraux cultivés sont menacées d'extinction par des projets immobiliers (ex : Plateau Engeland). Aucune mesure de protection spécifique ne leur est consacrée alors qu'elles constituent des milieux extrêmement riches pour la faune et la flore locale. Bruxelles Nature demande une protection efficace des derniers bocages et l'encouragement de la plantation de cette strate arbustive (en variétés indigènes), tant dans les espaces publics (parcs) que privés (jardins).

#### 12. Talus de chemins de fer

Bruxelles Nature demande l'élaboration par la SNCB d'un plan de gestion cohérent et à vocation écologique pour l'ensemble des talus de chemin de fer. Ce plan est primordial, car les talus du chemin de fer jouent un rôle essentiel dans le maillage vert. Il devrait tenir compte tant des besoins et réalités techniques de la SNCB que de la valeur biologique des zones considérées et être imposé par le PRAS.

qui doit être créé à cet effet. Celui-ci doit pouvoir intervenir à toute heure.

#### 19. COBAT et Classement

- Bruxelles Nature demande que l'avis de la CRMS reste contraignant en toute circonstance.

- Bruxelles Nature demande que l'aménagement du territoire, les plans et programmes, PRD, PRAS, COBAT, rapports ou études d'incidences, RRU, Commissions de concertation, ainsi que les permis d'urbanisme et d'environnement, rapports et études d'incidences intègrent la notion de préservation et d'amélioration de la biodiversité dans leur législation spécifique et à tous les niveaux de pouvoir, pour en faire un outil concret et performant.

- La sensibilisation et le recyclage de tous les acteurs de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme doivent être organisés systématiquement pour faire de la conservation de la nature et de la préservation de la biodiversité une politique à part entière.

- Bruxelles Nature demande que les bureaux d'étude chargés des études d'incidences soient désignés par les autorités publiques afin de garantir l'objectivité et l'intérêt général.  
- Les cahiers de charges des études

d'incidences, ainsi que les rapports d'incidence doivent inclure un chapitre relatif à la conservation de la biodiversité. De plus, les permis d'environnement doivent également intégrer cette matière.  
- Certaines parties de sites classés pour leur valeur biologique et paysagère sont actuellement affectées au PRAS en zone d'industrie ou d'habitat. Nous demandons d'affecter l'ensemble de ces zones en zones vertes. Nous souhaiterions aussi voir les Communes et la Région se doter de moyens financiers suffisants pour pouvoir mener une politique plus dynamique et plus responsable d'acquisition de zones vertes.

#### 20. La biodiversité n'a pas de prix.

Une politique favorable à la biodiversité, telle que nous la recommandons, est génératrice de bien-être pour la population et créatrice d'emplois publics tout en assurant des économies budgétaires par rapport aux approches traditionnelles.



non seulement viser les fonctions de Bruxelles-Capitale au travers récréatives et sociales mais également, et de façon équilibrée, la fonction écologique. Pour ce faire, il faut avant tout conserver et réhabiliter les zones et éléments de haute valeur biologique existants.

Exemples : Walckiers, Vallée du Vogelzangbeek, etc.

La fonction sociale de déplacement ne peut pas se faire au détriment de la biodiversité.

#### 16. Mise en application de la Convention européenne du paysage

La Convention européenne du paysage, dite Convention de Florence, a été ratifiée par la Région le 13 février 2003. Les parties signataires reconnaissent juridiquement le paysage comme une composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine culturel et naturel, et fondements de leur identité. La mise en œuvre des politiques du paysage visant la protection, la gestion et l'aménagement des paysages et leur intégration dans les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme, environnementales, culturelles, sociales et économiques n'a jamais été effective.

BN demande mise en œuvre effective et urgente de la Convention européenne du paysage dans la Région

d'une coordination de cette convention et de la préservation de la nature, des Monuments & Sites (patrimoine vert et bâti), de l'aménagement du territoire, de l'agriculture



#### 17. Sensibilisation et éducation du public.

BN demande de promouvoir le développement d'un réseau performant pour l'éducation à l'environnement et la nature (C.R.I.E.), et le soutien aux associations ayant inscrit dans leurs statuts ces objectifs.

#### 18. Police de l'environnement.

De multiples infractions et atteintes à la Nature et à la biodiversité ne sont ni constatées, ni sanctionnées. Dstructions de zones humides, abattages en période de nidification, détentions illégales d'animaux, usages de pesticides demandent des réponses rapides par un organisme

La renouée du Japon doit être gérée (encart à détacher et distribuer)



## Mémento d'arrachage de la Renouée du Japon

Le principe de base de la gestion de la renouée est l'arrachage. Il est vain d'espérer extraire les racines car celles-ci peuvent atteindre plusieurs mètres de profondeur. L'arrachage a pour but d'épuiser les réserves de la plante, ce qui prend quelques années. Il faut donc de la persévérance pour arriver à l'éliminer.

La renouée prend facilement racine, le moindre éclat de rhizome est susceptible de se bouturer et peut donner naissance à une nouvelle plante. Pour cette raison, le compostage est exclu car il ne garantit pas que tous les fragments de rhizome soient détruits.

Pour éviter de transporter les fanes et leurs morceaux de rhizomes, il faut former un tas avec les plants arrachés et les laisser sur place, à l'endroit même où les renouées se sont développées et envahissent. Une bâche noire est posée au sol avant d'y étaler soigneusement les plants arrachés avec leurs morceaux de rhizomes.

L'opération doit être répétée plusieurs fois par année, pendant la période de développement de la végétation : en mai, juin, juillet, août et septembre, soit cinq interventions par an.



Installation d'une bâche

Bâche recouverte de renouées



## Halte aux invasives - Action du 26 juillet 2009



Un mardi de vacances, 17 h 30 : l'arrachage de renouées sur le terrain communal le long de la chaussée de Saint-Job prend un bon quart d'heure, le tas de plants et racines précédent, qui s'était affaissé, reprend de la hauteur.

Nous avons reçu le renfort des participants au camp de gestion de Natagora organisé par Stéphane Fumières (aussi gestionnaire du Broek) qui se déroulait à Bruxelles cette année.



Ensuite l'équipe de SOS Kawwberg-Uccla Natura s'est rendue le long du Broekweg, à proximité de l'avenue Dolez où toute la renouée n'avait pu être arrachée lors de la première action du 22 mai. Certains pieds de renouée mesuraient plus de 4 m de haut et demandaient de s'y mettre à deux pour les tirer hors de terre.

Le résultat est éloquent : un espace vide de renouée, mais aussi de toute autre végétation montrant bien comme la renouée du Japon fait place nette autour d'elle.



### 13. La conservation des derniers potagers et zones agricoles de la Région.

Témoins d'un passé rural, les derniers potagers ont une fonction sociologique indispensable et sont une source alimentaire de proximité pour les citadins, dans le cadre des Groupes d'achats solidaires (GAS) par exemple.

BN demande de les préserver et de les pérenniser en privilégiant une culture sans pesticides.

En matière de zones agricoles, Bruxelles Nature demande de promouvoir et de subventionner une transition vers des cultures biologiques.

### 14. Mesures urbanistiques favorables au maintien de l'avifaune et des chauves-souris

Des mesures urbanistiques simples doivent être prises pour le maintien et la conservation de l'avifaune et des chauves-souris. L'inclusion de briques creuses favorise les espèces cavernicoles en régression à Bruxelles (moineau, rouge-queue, martinets, etc.)

Bruxelles Nature demande l'insertion d'une interdiction générale d'élagage ou d'abattage d'arbres entre le 1<sup>er</sup> mars et le 15 août, période de nidification. Cette interdiction doit aussi figurer dans le Règlement Régional

d'Urbanisme et systématiquement dans tous les cahiers de charges et permis d'abattage. BN demande la protection des arbres âgés ou à cavités sur tout le territoire. De même les installations désaffectées sont à prendre en considération, elles constituent souvent des refuges pour la faune.

### 15. Promenade Verte également connexion écologique.

L'aménagement de la Promenade Verte Régionale doit se réaliser en partenariat avec les associations locales concernées. La conception doit

